

FLASH INFO n°13

Septembre et octobre 2022

COMMUNE DE SERIGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 13 septembre

Mardi 13 septembre 2022

Etaient présents : BAUDRY Yves, BOUILLAUD Julie, CAUDAL Grégory, CHEPTOU Julie, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

EXCUSES : LERIDON Marylène (pouvoir à BOUILLAUD Julie), CHAUVEAU Jordan (pouvoir à BAUDRY Yves)

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 JUILLET 2022

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juillet à l'unanimité.

- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Le conseil valide le devis DECOLUM pour l'achat de décoration de Noël pour un montant de 926,04€ TTC
- Le conseil valide le devis du FROID VENDEEN pour le remplacement de joints de l'armoire froide du restaurant scolaire pour un montant de 385,56€ TTC
- Le conseil valide le devis de LED WORLD PRO concernant l'achat de 2 lampadaires solaires pour un montant de 657,60€ TTC

- BAIL DE LA SUPERETTE

Notre superette vient de changer de propriétaire et de nom (COOP Sérigné/ Mr RICOU Laurent) avec une ouverture le 16 septembre 2022.

Un acte de concession de fonds de commerce a été signé entre le cédant Michel BOCKSTAL et le concessionnaire Mr RICOU en présence du bailleur, Le Maire de Sérigné.

Mr RICOU, a repris l'ancien bail et a signé le nouveau qui prendra effet le 7 septembre 2022.

- ATTRIBUTION DE TERRES AGRICOLES DE LA COMMUNE

Laurent DELHUMEAU, exploitant agricole prend sa retraite fin 2022 et comme il exploitait des terres communales, ces dernières doivent être réattribuées.

La commune a reçu 2 candidatures et après un vote à bulletins secrets, c'est Monsieur BONNEAU Eric qui exploitera dorénavant cette parcelle de 1ha 21ca.

- CONVENTION D'AIDE AUX DEVOIRS

Le conseil valide la demande de l'APE pour continuer les activités de soutien scolaire auprès des enfants en utilisant la salle du restaurant scolaire le lundi et le jeudi de 16h30 à 18h.

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter sur les parcelles suivantes :

- ZR 418 (bâti) – 2550 m² située 12 Rue des Petites Plantes
- ZR 305 (bâti) – 1317 m² située 27 Rue du Pré du Puits
- AB 889 (bâti) – 628 m² située rue du Tudet
- AB 149 (bâti) – 83 m² située 4 rue du Pontreau
- AB 194 (non bâti) – 133 m² située 4 rue du Pontreau

- **REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES LOTS DU LOTISSEMENT DU GERBIER 2**

Le conseil modifie le règlement d'attribution des lots du lotissement du Gerbier 2 en supprimant le critère 5 d'attribution des lots qui précise que « les lots supérieurs à 500m² sont destinés à la résidence principale du candidat acquéreur »

CONSEIL MUNICIPAL du 12 octobre

Mercredi 12 octobre 2022

Etaient présents : BAUDRY Yves, BOUILLAUD Julie, CAUDAL Grégory, COULAIS Damien, FAUCHERON Jean-Michel, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

EXCUSE : CHAUVEAU Jordan (pouvoir à DIEUMEGARD Romain)

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2022**

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre à l'unanimité.

- **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Le Conseil valide le devis MANUTAN COLLECTIVITES pour l'achat de 5 claustras en toile pour la sieste des enfants à la garderie pour un montant de 408,50€ HT

Le Conseil valide le devis de Signalisation 85 pour les peintures routières du parking de l'école et des routes communales (Stop et Cédez le passage) pour un montant de 2650€ HT

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY-VEENDEE**

Le Conseil a validé les rapports de différentes commissions de la communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée :

- Le rapport annuel d'activités et des comptes administratifs 2021
- Le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service (RPQS) public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2021
- Le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le conseil renouvelle son adhésion au groupement de commandes pour les prestations de balayage mécanique des voies et pour la prestation de marquages routiers 2023-2026

- **CENTRE BOURG**

L'aménagement du centre bourg (plateau entre les ralentisseurs) a commencé. Des bordures vont y être coulées afin de faire ralentir et sécuriser cette espace.

Le revêtement en enrobé noir est pris en charge par le Département.

L'Entreprise LA COLAS a été désignée pour effectuer les travaux.

- **SALLE DU PETIT LOGIS**

Le Conseil valide le plan des travaux d'amélioration de la salle du petit Logis. Ces travaux consistent à réduire les pertes énergétiques et de faire des toilettes normalisées PMR (handicapé).

Le début des travaux est prévu fin janvier au plus tard et une durée de 6 mois sera nécessaire.

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter sur les parcelles suivantes :

- AB 892 (non bâti) de 667 m² située rue du tudet
- AB 897 (non bâti) de 764 m² située rue du tudet

- **MOTION RELATIVE A L'ACCES AUX SOINS**

L'accès aux soins figure aujourd'hui en tête des préoccupations principales des français.

Or, force est de constater l'absence de réponse efficace au niveau national quant à la lutte contre la désertification médicale et l'investissement de plus en plus important des collectivités territoriales qui multiplient les initiatives pour faire face à l'absence de médecins et consacrent des sommes importantes à ce sujet en lien avec les acteurs de soin locaux.

En effet, si le rythme d'adoption des lois « Santé » s'est accéléré, et alors que les plans gouvernementaux se succèdent depuis des décennies, les enjeux de l'adaptation de l'offre de soins par un nombre suffisant de médecins, et plus particulièrement dans nos territoires ruraux, demeurent les mêmes et s'aggravent encore avec le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques et la dépendance.

Selon les derniers chiffres publiés, à l'Atlas de la Démographie Médicale, la densité médicale au niveau national était de 8,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants et au niveau régional de 8,4.

Pour ne parler que du Sud-Vendée, et à titre de comparaison, le territoire de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée fait face à une préoccupation majeure concernant une situation de désertification médicale gravissime faisant qu'au 1^{er} janvier 2020, la densité médicale était de 6,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants, soit largement en dessous de ces chiffres.

Cette situation déjà alarmante en 2020 n'a cessé de s'aggraver et est amplifiée par l'arrêt contraint de deux médecins qui font qu'à ce jour on peut estimer à environ 5 000 le nombre de nouveaux patients qui se retrouvent sans médecin, en plus du nombre déjà très élevé de patients sans médecin traitant sur le Sud-Vendée.

Ainsi, d'après des estimations, le nombre de patients sans médecin atteint un quart de la population du Sud-Est Vendée.

Et ceci malgré les moyens importants tant financiers qu'humains déployés par la Communauté de communes et ses communes à ce sujet : Construction d'une Maison de Santé en 2018 ; signature d'un Contrat Local de Santé en 2019 permettant d'accompagner les installations et de favoriser les pratiques innovantes, d'œuvrer pour limiter les ruptures de parcours et développer une politique de prévention ; acquisition d'une seconde Maison de Santé en 2021 et

travaux d'extension/amélioration à partir de septembre 2022 ; aménagement d'un logement pour accueillir 3 étudiants en santé et implication pour l'accueil auprès des internes en médecine ; projet d'une Maison de Santé 2022-2024 à proximité du Pôle Santé afin de faciliter l'accès au plateau technique, faciliter les liens avec les urgences et les spécialistes

Ainsi, ces initiatives de la Communauté, qui n'a aucune compétence légale en matière d'accès à la Santé, si elles ont pu retarder la désertification médicale annoncée, ne peuvent pas permettre de lutter face à la situation soudaine et dramatique qui touche le Pays de Fontenay-Vendée.

Pire encore, elles ne sont plus suffisantes et elles ne pourront durablement palier la nécessité de prendre au niveau national des décisions fortes et audacieuses, nécessaires et incontournables en l'attente de l'effet mécanique de la suppression du numerus clausus en 2021.

La question de l'offre de soin relève de la seule responsabilité de l'Etat ; l'absence de mesures nationales efficaces renforce cette raréfaction de l'offre médicale et les palliatifs déployés par les collectivités locales face à cette impuissance ne pourront produire d'effets que si l'Etat prend ses responsabilités.

La Santé reste avant tout un enjeu majeur pour notre société ; il convient à cette fin de faire respecter dans les faits et dans tous les territoires qui constituent notre pays, le principe fondamental d'égal accès aux soins.

Les inégalités sur nos territoires ruraux sont aujourd'hui inacceptables eu égard au manque de médecins et insoutenable pour nos concitoyens.

Pour toutes ces raisons, la Commune de Sérigné demande instamment à Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention, ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Parlementaires et les associations et instances, de partager avec nous cet enjeu majeur et des propositions concrètes et réalistes, dans lesquelles chacun avec ses compétences et périmètres d'intervention pourra intervenir, afin de construire ensemble un nouveau système de santé plus juste et plus équitable.

Le Conseil décide d'adopter la présente motion relative à l'accès aux soins, refuse la situation actuelle qui met en souffrance la santé de nos populations, demande que l'Etat assure instamment une offre de soin sur notre territoire et soutien Mr Le Président de la communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée à intervenir auprès du Ministre de la Santé et de la Prévention, des Parlementaires du territoire et des instances territoriales.

DATES A RETENIR

- **Samedi 29 octobre à 20h30** : SOIREE PATINOIRE à Niort organisée par l'Avant-Garde Sérignolaise
- **Samedi 5 novembre à 16h – salle socio-culturelle** : Assemblée Générale du Cyclo club
- **Dimanche 10 décembre - salle polyvalente** : Fête de fin d'année de l'APE
- **Vendredi 13 janvier 2023 à 19h - salle polyvalente** : Vœux de la Municipalité
- **Samedi 14 janvier 2023 soit en salle ou à emporter (à définir)** : Repas « des + de 65 ans »

INFORMATIONS DIVERSES

- Le nouveau Site Internet de la Commune sera mis en ligne courant de la semaine 43



4

Dans un souci écologique et économique, l'éclairage public s'éteindra à 21h30 au lieu de 22h à partir du 17 octobre

Accès aux soins en Vendée : adoptez les bons réflexes !

J'ai un problème médical
aigu et

- je suis en vacances en Vendée
- je n'ai pas de médecin traitant
- mon médecin traitant n'est pas disponible

Je ne me déplace pas
aux urgences,
j'appelle le

116 117

Un médecin régulateur
évalue ma situation



24 heures/24 - 7 jours /7
tous les jours de l'année

EN CAS D'URGENCE VITALE,
APPELEZ LE 15



Vous n'avez pas de médecin traitant ?

Si vous n'avez pas ou plus de médecin traitant ou que vous ne parvenez pas à obtenir de rendez-vous, vous pouvez consulter un interne en **SASPAS (Stage Autonome en Soins Primaires Ambulatoires Supervisé)** au service des urgences du Centre Hospitalier de Fontenay-le-Comte.

Pour les personnes souhaitant prendre rendez-vous

secrétariat des Urgences au : 02 51 53 30 41
du lundi au jeudi de 8h30 à 17h
et le vendredi de 8h30 à 16h

SAMEDI 22 OCTOBRE à 9 h

Opération « Nettoyons la nature »

Inscriptions :
à l'accueil de la mairie
par tél au 02.51.69.18.25
par mail : accueil@mairiedeserigne.fr

Rendez-vous à 9 h – parking de la mairie

Nettoyons la nature

**FAITES UN BEAU GESTE POUR LA NATURE.
DONNEZ UN COUP DE MAIN PRÈS DE CHEZ VOUS.**

25 ANS
Nettoyons la nature!

Rendez-vous le samedi 22 octobre, 9h à la Mairie !!!
(S'inscrire à l'accueil de la Mairie)

www.nettoyonslanature.leclerc



Nous avons constaté que les « crottes » de chien ont trop souvent élu domicile sur nos trottoirs, places de parking, espaces verts, etc.... Merci aux propriétaires de faire le nécessaire afin d'éradiquer ce phénomène !!!!!



Journées de la petite enfance

Au Pays de Fontenay-Vendée



LUNDI 24 OCTOBRE de 10h30 à 11h15

Atelier Musical

Salle Polyvalente à Sérigné

Petite Enfance Itinérant du Pays de FontenayVendée et Karibambel

sur inscription au 06 72 89 90 80

Atelier interactif parents-enfants sur des comptines créoles et percussions. Découverte de percussions et rythmes traditionnels Caribéens pour favoriser le « être ensemble ».

Public : enfants 0-3 ans et parents en priorité.

Ouvert aux assistants maternels.

Organisé par le Relais

Tout le programme sur le site : <https://oddas.centres-sociaux.fr/2022/10/06/les-journees-de-la-petite-enfance-2022/>

BIBLIOTHEQUE « AU FIL DES MOTS »

Votre bibliothèque vous attend dans les locaux de la mairie, venez découvrir les nouveautés pour les petits et les grands, les lecteurs d'un jour ou les lecteurs assidus.

Nos bénévoles vous attendent trois fois par semaine. L'inscription est gratuite ainsi que le prêt des livres.

Vous n'aimez pas lire mais vous êtes accro à votre ordinateur, grâce à la carte e-media (gratuite) vous avez la possibilité d'accéder à des films, des documentaires, des formations (langues, code de la route etc...), n'hésitez pas à nous demander la carte lors de votre visite.

Vous désirez vous impliquer de temps en temps dans la vie de notre commune, venez rejoindre notre équipe de volontaire



HORAIRE D'OUVERTURE
Le lundi de 16h30 à 18h30
Le mercredi de 10h à 12h
Le samedi de 9h30 à 11h30



POM Célestine, née le 24/08/2022
DIJOUX Léina, née le 27/08/2022
JOULAIN Marceau, né le 28/08/2022
PERAUD Eugénie, née le 10/09/2022

GIMON Martine, décédée le 29/09/2022



BERTIN Pascal et GIMON Katia, se sont dit oui le 27/08/2022
CHIRON Julien et PAYRAUD Laura, se sont dit oui le 10/09/2022
FRANCO Olivier et VERNY Karine, se sont dit oui le 8/10/2022

La Municipalité s'associe à la peine et à la joie des familles !!

AUTREFOIS SERIGNE

L'Hermenault

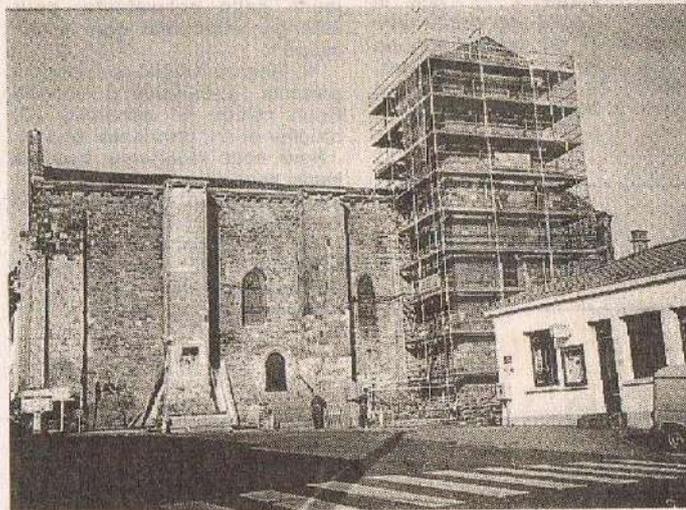
of Jeudi 23 Janvier 1992.

SYNDICAT D'INITIATIVE CANTONALE. — Le syndicat d'initiative recevra mardi 28 janvier, à 20 h 30, à la mairie de Sérigné, le président départemental, M. Flersinger. A cette occasion, chaque commune présentera ses réalisations, ses objectifs mais également ses difficultés ou ses lacunes. Cette rencontre s'adresse à tous les membres du syndicat d'initiative ainsi qu'aux élus du canton et à toutes les personnes qui de près ou de loin se considèrent concernées par l'animation locale ou cantonale.

BAS DES POMPIERS. — Samedi 25, à partir de 21 h, à la salle de l'amicale, aura lieu la traditionnelle soirée dansante organisée par les sapeurs-pompiers de l'Hermenault et des environs.

Sérigné

Le clocher de l'église en réfection



L'église subit actuellement de gros travaux de rénovation. Après un appel d'offres lancé en décembre dernier, c'est l'entreprise Benaiteau des Chateliers-Châteaumur, spécialisée dans la rénovation du patrimoine ancien, qui a été retenue. Le 21 janvier une première réunion a eu lieu entre l'architecte des bâtiments de France, M. Boissière, Didier Allais, le conducteur de travaux et Bernard Matou, maire.

Ce premier entretien lance une restauration qui s'effectuera en diverses tranches sur plusieurs an-

nées. Ainsi l'extérieur et la couverture seront rénovés puis l'intérieur pour un coût de travaux s'élevant environ à la somme de 1 750 000 F (subventionné par l'État et la région).

Environ deux mois pour cette cure de jouvence du clocher : remplacement de la pierre de taille en mauvais état et rejointement complet à la chaux grasse comme jadis, avant de libérer l'édifice de l'échafaudage qui l'entoure. D'autres travaux sont également à l'étude, nous en reparlerons.

L'Hermenault

OF Samedi 8 Mars 1992.

Sérigné

Le clocher de l'église reprend sa forme primitive



Les travaux de réfection de l'église se poursuivent et c'est le tour du clocher qui se remet à l'œuvre. La charpente du clocher qui était à deux pentes, vient de reprendre sa forme initiale détruite par un incendie vers la révolution.

terre par la Société Boucher-Gerbaud, menuisier-charpentier à Sérigné, et élevée sur le clocher avec une grue à plus de vingt mètres de hauteur par les entreprises Duranteau de La Roche-sur-Yon.

En point de diamant elle est désormais dotée de quatre pentes et pèse deux tonnes.

La fabrication a été réalisée à

Le clocher sera recouvert en tuiles.

Avant d'être brûlé, il devait être couvert en ardoises car des mor-

ceaux ont été retrouvés dans le clocher.

Cette église du XII^e siècle est classée par les Beaux-Arts.

Saint-Cyr-des-Gats

PAS DE COURANT. Lundi 9, de 9 h à 16 h : vers Thouarsais-Bouldroux, vers Bourneau, l'Étau-dièr.

Sérigné

OF Samedi 2 Avril 1992

Le coq a repris sa place sur le clocher



Sérigné sous l'œil du coq

Après sa remise en état, une nouvelle queue ayant été refaite avec une panache, par Maurice Tougeron, MOF actuellement retraité, qui a offert ce travail à la commune. La colonne principale avec ses motifs en fer forgé donne un cachet supplémentaire et remonte le coq de deux mètres au-dessus du clocher. Ce travail a été taté et signé par son auteur. Notons que ce coq fut endommagé par l'incendie du clocher au 18^e siècle, réparé sur un coq en zinc qui a tenu jusqu'à nos jours. Il vient d'être rénové en cuivre et sa girouette continuera à nous indiquer la direction des vents.

UNE SOIRÉE PATINOIRE à Niort



samedi 29 octobre

si tu es âgé(e) de 8 ans et plus

au prix de 8€ tout compris (transport-entrée-location patins)

- Viens à 20h avec une paire de gants
- Nous partirons du parking de la mairie à 20h30 précises
- Le retour à Sérigné se fera aux environs de 00h30
- Les enfants âgés de 8 à 12 ans doivent être accompagnés de personnes majeures (même tarif)

Tu es intéressé (e) ?

Alors cours vite retourner le papillon ci-dessous accompagné du règlement avant le 25 octobre chez Bertrand AVERTY (9 imp des bleuets à Sérigné)

Tu peux aussi inviter une copine ou un copain qui n'habite pas à Sérigné au prix de 10€

-----coupon- réponse-----

Nom Prénom	Age	Pointure	Domicile	Prix

PERSONNE A PREVENIR :

Signature des parents
(pour les mineurs) :

TEL :

**Attention ! les parents doivent récupérer leurs enfants sur le lieu de départ à 00h30
Sinon nous faire parvenir un justificatif de non responsabilité (merci de votre compréhension)**

En tant qu'adulte (gratuit pour les adhérents), je me propose comme accompagnateur : **oui non**